

## 1/3 des maladies en Europe est dû à l'exposition ou la manipulation de substances chimiques

Les produits chimiques que nous utilisons sont multiples ; De la construction de l'établissement, de sa rénovation à son entretien quotidien, nous utilisons, stockons, rejetons des centaines de produits qui ont tous des impacts sur la santé humaine et sur l'environnement. La loi Grenelle 2 et le Plan Santé au Travail ont une politique et des objectifs précis en la matière, l'analyse des risques chimiques que nous proposons, permet d'y répondre.

Le règlement européen «Reach» (règlement n°1907/2006) entré en vigueur en 2007, permet de recenser, d'évaluer et de contrôler les substances chimiques fabriquées, importées, mises sur le marché européen. D'ici 2018, plus de 30 000 substances chimiques seront connues et leurs risques potentiels établis.

Le Code du travail appréhende le risque chimique dans son ensemble, depuis la fabrication des produits chimiques et leur mise sur le marché jusqu'à leur utilisation professionnelle. Les règles de prévention du risque chimique (articles L. 4412-1 et R. 4412-1 à R. 4412-160) se répartissent en plusieurs sections : [voir les articles du Code du Travail](#).

# Analyse des risques CHIMIQUES

## ANALYSE DES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Les FDS, Fiches de Données de Sécurité, sont établies par les fabricants de produits. Elles permettent d'avoir des données relatives aux propriétés des substances chimiques contenues dans le produit. L'Agence Primum Non Nocere® recueille ces données pour évaluer les produits quant à leurs impacts sur la qualité sanitaire et environnementale, ainsi que sur les risques de santé potentiels liés à l'exposition. Un tableau récapitulatif de recueil de données est remis à l'établissement. Il est accompagné d'une veille réglementaire quant aux fluctuations induisant une modification des FDS (modification de formule, modification de directive).

### • Audit sur site

La phase de l'audit est nécessaire pour vérifier la conformité des prescriptions d'utilisation indiquées sur les FDS avec la situation observée dans les services. L'Agence Primum Non Nocere® effectue des visites des lieux de stockage de l'établissement afin de recenser et d'identifier tous les produits chimiques utilisés.

De cette analyse, une classification des risques théoriques et pratiques est réalisée. Grâce à cet audit, l'établissement pourra d'une part identifier le risque chimique des produits selon le nouvel étiquetage réglementaire. Et d'autre part, mettre en exergue les produits non conformes aux réglementations de stockage, d'utilisation et d'élimination.

### • Préconisations

A partir des données des fiches FDS, et des résultats de l'audit sur site, notre agence établit des documents de prévention et de conduites à tenir. Nous rédigeons notamment des fiches techniques "Produits chimiques" pour chaque service de l'établissement. Ces fiches se découpent en 3 parties ou préconisations :

- Comment stocker les produits
- Comment utiliser les produits
- Comment éliminer les produits

Nous proposons également aux établissements de santé l'accès à notre veille réglementaire qui permet de les alerter sur l'évolution des risques chimiques et sur la nouvelle législation.